



# Lettre

## @ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

**Le 17 mai 2018 – N°147**

- ▶ Branche retraite : prélèvement à la source : la 1<sup>ère</sup> étape est en cours.
- ▶ Fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : le site ARRCO-AGIRC informe.
- ▶ Non à la baisse des pensions : journée d'actions des retraités le jeudi 14 juin 2018.
- ▶ Journées d'information retraite franco-américaines à Paris du 26 au 28 juin 2018.

### Retraites

- ▶ Branche retraite : prélèvement à la source : la 1<sup>ère</sup> étape est en cours

Le prélèvement à la source s'appliquera aux retraites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les retraites seront soumises au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale communiquera directement aux régimes de retraite le taux de prélèvement à appliquer lors de chaque paiement.

Ce taux sera communiqué aux retraités à l'issue de leur déclaration d'impôt en ligne. Le contribuable est également informé qu'il a plusieurs possibilités concernant ce taux applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celui-ci figurera aussi sur son avis d'imposition.

Pour les retraités non imposables, rien ne change : aucun prélèvement ne sera effectué.

→ Consulter le site [www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr)

### Retraite Complémentaire

- ▶ Fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : le site ARRCO-AGIRC informe

Sur le site, un outil permet de connaître sa date de départ en retraite, compte tenu du coefficient de majoration ou de minoration temporaire.

De plus, un autre outil permet d'effectuer la conversion des cotisations compte tenu de la valeur unique du point au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

→ <https://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/majoration-minoration-calculer-limpact-sur-ma-retraite/>

### Union confédérale des retraités

- ▶ Non à la baisse des pensions : journée d'actions des retraités le jeudi 14 juin 2018

Les neuf organisations syndicales et associatives de retraités <sup>(1)</sup> se sont à nouveau rencontrées le 11 avril dernier pour décider des suites à donner aux mobilisations précédentes, notamment celles du 28 septembre 2017 et du 15 mars 2018. Elles ont décidé d'accroître la pression sur le gouvernement et les parlementaires. Dès maintenant, est proposée à la signature une pétition exigeant qu'une loi de finances rectificative soit prise annulant la hausse de la CSG.

Le jeudi 14 juin sera une nouvelle journée nationale de manifestations décentralisées dans tous les départements, au plus près des retraité-e-s.

<sup>(1)</sup> UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires et les associations de retraités FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires- UNRPA.

► **Journées d'information retraite franco-américaines à Paris du 26 au 28 juin 2018**

Pour la première fois, l'Assurance retraite Île-de-France organise, avec la Social Security Administration et les régimes complémentaires Agirc-Arrco, des journées d'information retraite franco-américaines du 26 au 28 juin 2018. Pour celles et ceux qui ont travaillé aux Etats-Unis ou qui souhaitent se renseigner sur une éventuelle expatriation.

→ Pour en savoir plus et s'inscrire : <https://www.lassuranceretraite-idf.fr/home/salaries/actualites-salaries/toutes%20les%20actualites/inscrivez-vous-a-nos-1res-journees-dinformation-retraite-franco-americaines.html>